



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC les Chenaux
Municipalité de Saint-Stanislas

**PROJET DE RÈGLEMENT 2009-475-03
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-475 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS**

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Conformément à l'article 125 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, chapitre A-19.1, la Municipalité de Saint-Stanislas tiendra une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 2009-475-03 et ce, le jeudi 25 septembre 2025 à 18h30 au 1302, rue Principale.

L'objet de l'Assemblée consiste à entendre les personnes intéressées, de l'ensemble du territoire de la Municipalité, par les modifications tarifaires proposées pour l'obtention des permis et des certificats requis par la réglementation en vigueur.

Le projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal durant les heures habituelles d'affaires et sur le site internet de la Municipalité : www.saint-stanislas.ca.

DONNÉ à Saint-Stanislas, ce 1^{er} septembre 2025.

Marie-Claude Jean
Directrice générale et greffière-trésorière